

Des accords sont en cours de négociation. Vous trouverez ci-dessous un point rapide sur leurs avancées.

## **SIGNALEMENTS DE HARCELEMENT MORAL ET TENTATIVE DE SUICIDE À L'OFFICE**

Des situations de harcèlement moral et des tentatives de suicide ont été signalées anonymement auprès des syndicats, de la direction et de l'Inspection du travail. Suite à ces signalements, la CGT a demandé la tenue d'un CSE extraordinaire, au cours duquel une expertise par un cabinet extérieur a été imposée par notre syndicat. Pour deux de ces signalements, le vote de l'ensemble des élus a été favorable à cette démarche. Pour le troisième cas, seuls les élus CGT ont voté en faveur de l'expertise.

Cette expertise consistera à recueillir la parole des salariés de manière anonyme, individuellement, en dehors des sites de travail, et sur la base du volontariat. Par ailleurs, nous avons demandé à la direction de mettre en place des mesures conservatoires, notamment l'éloignement temporaire des encadrants désignés, dans l'intérêt de tous, y compris des personnes concernées.

La direction a refusé cette demande. La direction doit prendre ses responsabilités et qu'une telle situation n'aurait jamais dû arriver. Nous sommes conscients que cette situation peut susciter du stress et de la gêne au sein des équipes. Nous tenons à vous assurer de notre vigilance et de notre soutien.

La santé, la sécurité et le respect de chacun restent au cœur de nos priorités.

## **LA CGT N'A PAS SIGNE LA NAO 2025 ! POUR LES RAISONS SUIVANTES :**

### **LES SALAIRES ET PRIMES**

- Pas un salaire à moins de 2000 euros brut. **REFUS DE LA DIRECTION**
- Revalorisation de tous les salaires à hauteur de 5%. **REFUS DE LA DIRECTION. LA DIRECTION PROPOSE 1,3 %**, et des augmentations individuelles, alors qu'en 2024, elle nous avait accordé 2% (ce qui était déjà en dessous de nos attentes).
- Correction des inégalités de salaires femmes-hommes et des inégalités au sein d'un même service : la direction calcule le montant du rebasage dans la masse salariale consacrée aux augmentations. or, c'est juste un principe d'égalité. **L'EQUITE DE TRAITEMENT NE DEVRAIT PAS FAIRE L'OBJET D'UNE NEGOCIATION MAIS DEVRAIT ALLER DE SOIT. A TRAVAIL EGAL, SALAIRE EGAL (C'est le code du travail...)**
- **RIEN POUR LES FONCTIONNAIRE EN 2025 !!!** La direction renvoi la négociation en 2026 en même temps que l'accord de classification.

**vous êtes la cgt ?**

**ON EST LA CGT !**

**Syndiquez-vous !!!**

Contactez votre syndicat : [CGT.Syndicat@seinesaintdenishabitat.fr](mailto:CGT.Syndicat@seinesaintdenishabitat.fr) pour que l'on vous envoie un bulletin d'adhésion. Vous pouvez également retourner le tract rempli :

Nom : ..... Prénom : ..... Service :

**Mai 2025**

## **INFORMATIONS SYNDICALES**

Prime de partage de la valeur 1200 € par an, qui pourra être versée en plusieurs fois : **REFUS DE LA DIRECTION. LA DIRECTION PROPOSE UNE SEULE PRIME, de 500 €, comme l'an dernier.**  
Revalorisation de la prime d'ancienneté : REFUS DE LA DIRECTION  
Doublement de la prime salissure en raison de l'augmentation des tenues (matin et accueil) : **REFUS DE LA DIRECTION.**

### **Télétravail et transport :**

Revalorisation de la part employeur sur le remboursement du titre de transport : **La direction nous suit sur ce sujet.** L'effort de la direction s'élève à 2% du montant alloué à la NAO. Gros effort !!

**Prime mobilité douce** cela fait 5 ans que cette revendication est portée, il y a toujours une raison pour ne pas l'appliquer. Encore une fois, ce n'est pas une mesure couteuse. L'attitude de la direction sur ce sujet est incompréhensible.

### **Autres revendications**

Augmentation de l'Indemnité télétravail, élargissement du ticket restaurant, suppression du plafonnement des 5 jours de RTT, Gratuité de la mutuelle pour la couverture de base : **REFUS DE LA DIRECTION.**

Augmentation du budget du CSE à hauteur de 2,5% de la masse salariale : **REFUS DE LA DIRECTION**

Attribution de jours de congés menstruels pour les femmes, ou de jours de télétravail supplémentaire : **SUJET NON ABORDE.** La direction ne semble pas concernée par le sujet.

**AUCUNE DE NOS REVENDICATIONS N'A ÉTÉ ECOUTÉE.** Si la CGT revendique des augmentations collectives, le montant alloué n'est pas à la hauteur. Les primes, c'est bien, mais un salaire qui évolue c'est mieux ! Rien sur les conditions de travail, sur les congés.

### **LA CGT NE SIGNE PAS CET ACCORD.**

Les propositions de la direction peuvent être appliquée de façon unilatérale, mais en aucun cas la CGT accepte ces propositions ni l'absence de volonté de négocier de la part de la direction.

## **PRIME D'INTÉRESSEMENT QUI SERA VERSEE EN 2026: LA CGT A SIGNÉ.**

La prime d'intéressement 2025 va être versée à la fin du mois de mai, **nous sommes satisfait de notre négociation qui a permis que son montant soit doublé par rapport à l'année dernière.**

Nous tenons à féliciter tous les collègues pour le travail accompli et l'atteinte des objectifs. Nous restons vigilants sur la pression qui pourrait être exercée pour l'atteinte des objectifs. Nous n'acceptons aucun management agressif.

Malgré notre signature, il demeure un point de désaccord, nous souhaitons que la prime soit d'un montant identique pour tous et non pas comme actuellement une prime dont la moitié du montant est fixe et l'autre moitié, en fonction du salaire. Ce qui a pour effet de verser plus aux gros salaires et moins aux petits.

La CGT conteste ce principe depuis le début du versement de la prime.



## ACCORD CLASSIFICATION :

La convention collective évolue, une nouvelle classification des métiers doit être mise en place à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Cette classification s'accompagne d'une nouvelle grille des salaires minimaux applicables.

La dernière réunion de négociation se tiendra fin mai. De nombreux points de désaccord persistent, notamment concernant certains métiers dont la future classification ne prend pas en compte les évolutions des postes et ne les évalue pas à leur juste valeur. De plus, les minimaux ne correspondent pas aux attentes. Il y a donc peu de chances de signer en l'état. Nous souhaitons que le montant de salaire pratiqués sur les métiers tendus (ou pas) lors de l'embauche actuelle correspondent aux minimaux de l'accord. Nous reviendrons vers vous prochainement.

### LE TELETRAVAIL, C'EST QUOI LE PROBLEME ?

De nombreux collègues nous font part d'une restriction du télétravail. Entre les surinterprétations de l'accord, les nouvelles entraves décidées par les responsables et les directeurs, cette possibilité se voit de plus en plus réduite.

Ce dispositif participe à l'amélioration des conditions de travail. Il permet par exemple de remédier à l'éloignement de certains de nos collègues qui perdent de nombreuses heures dans les transports en commun ou permettre une meilleure organisation de sa vie personnelle et professionnelle. Cela reste un droit aux salarié.e.s pour lequel un accord a été signé avec les syndicats et qui reste en vigueur. Il laisse la possibilité de télétravailler jusqu'à deux jours par semaine. Ces restrictions sont le signe d'un manque de confiance entre le responsable et l'agent. Seuls les directeurs-trices s'imaginent que les collègues considèrent le télétravail comme du congés déguisé. La CGT sera attentive pour que les dispositions de l'accord soient respectées.

### PRIME DE REMPLACEMENT / TUTORAT : LA PROPOSITION DE LA DIRECTION NE CONVIENT PAS A LA CGT !

La CGT proposait un montant forfaitaire que l'on pouvait demander dès le premier jour de l'absence du collègue. La direction propose un montant très faible (10% du salaire remplacé par mois) ne peut être versée qu'au-delà de 31 jours de remplacement.

La prime de tutorat était accolé à cette prime. Nous avons demandé que ces deux sujets soient l'objet de deux accords séparés afin que nous puissions signer la prime de tutorat.

**L'ACCORD NE SERA PAS SIGNÉ SI CE POINT N'EST PAS LEVÉ.  
LA CGT NE SIGNE PAS !!**



## RENEGOCIATION DE L'ACCORD DE PERFORMANCE COLLECTIVE

### BONNE NOUVELLE : NOUS AVONS OBTENU LE RETOUR DU LOGEMENT DE FONCTION.

Il reste à discuter des conditions que nous revendiquons comme identiques à celles des gardiens déjà logés. Les conditions de l'astreinte sont également toujours en discussion.

Nous avons souhaité revoir ou examiner l'ensemble des postes concernés par cet accord, mais la direction n'a accepté la discussion que pour les gardiens, les techniciens de site, les responsables de site et les responsables techniques.

Nous sommes actuellement en désaccord avec les propositions de la direction concernant les tâches affectées aux techniciens de secteur. Nous maintenons notre revendication ancienne concernant la création d'un poste de technicien chargé de la remise en état des logements vacants.

Nous vous tiendrons informés dès que les négociations auront progressé.

## VOTRE SYNDICAT CGT SE TIENT A VOTRE DISPOSITION :

Vous pourrez nous rencontrer :

- tous les lundis après midi dans notre bureau au siège (RDC—Bureau n°5)
- Par mail [cgt.syndicat@seinesaintdenishabitat.fr](mailto:cgt.syndicat@seinesaintdenishabitat.fr)

**POUR DES QUESTIONS COLLECTIVES OU INDIVIDUELLES, N'HESITEZ PAS A NOUS SOLLICITER!!!**

## AU NATIONAL :

### COMBATTRE L'AUSTERITE, DÉFENDRE LES SERVICES PUBLICS

**La retraite par répartition c'est solide et solidaire** : chaque euro cotisé finance immédiatement les pensions. Des salaires + élevés, c'est + de cotisations pour la sécurité sociale, donc de meilleures retraites, mieux financées.

**Augmenter les salaires et gagner l'égalité salariale femmes-hommes**, ce n'est pas seulement juste, c'est aussi le moyen fiable et efficace de garantir l'avenir de notre système solidaire par répartition.

**Le salaire net c'est pour le mois, le salaire brut ça donne des droits.** À l'inverse, les exonérations de cotisations sociales, la pression sur les bas salaires et le recours massif aux primes non cotisées affaiblissent le financement de nos retraites. Les salarié-es payent 2 fois : moins de cotisations, c'est de moins bonnes pensions.

**Augmenter les salaires, c'est mieux répartir les richesses.** En 2024, les dividendes versés aux actionnaires ont battu des records. Une part de ces profits doit revenir à celles et ceux qui produisent la richesse : les travailleur-ses. C'est pourquoi la CGT exige le maintien des 10 % d'abattement sur les retraites et l'indexation des pensions sur les sa-

5 JUIN 2025



**EN GREVE ET EN MANIFESTATION  
POUR NOS RETRAITES, NOS  
EMPLOIS ET NOS SALAIRES**